

Arrondissement de Mont de Marsan
Canton de Haute Lande Armagnac

MAIRIE D'ESOURCE

3 place de la Mairie
40210 Escource

☎ 05 58 04 20 06

📄 05 58 04 21 19

✉ mairie@escource.fr

Séance du 10 octobre 2023

Date de Convocation : 5 octobre 2023

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 14

En exercice : 14

Ont pris part à la délibération : 13 (dont 2 procurations)

L'an deux mil vingt-trois le dix du mois d'octobre à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Espace Marc Lauga, salle Jean Pierre Brun, sous la Présidence de Patrick SABIN, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs SABIN Patrick, Maire ; DEDIEU Emmanuelle, DEBOUDACHER Patrick, RABY André, DIEDA Jean-Claude, BRUSTIS Anne-Laure, DEGOS Patrice, EDALITI Nathalie, JULIEN Geneviève, KNITTEL Paulette, LEPAN Pierre,

Absent(e)s et excusé(e)s :

LASTERRA Pierre, ROMAO Manuel, MARTI Valérie,

Procurations :

LASTERRA Pierre, procuration à Patrick SABIN

ROMAO Manuel, procuration à DEBOUDACHER Patrick

Monsieur André RABY a été élu secrétaire de séance.

Délibération 2023 – 039

Objet : ONF : Programme d'assiette de coupe de bois de l'année 2024

Le conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code forestier et en particulier les articles L.124-1 et L.212-1

VU l'aménagement forestier de la forêt communale pour la période 2021-2035 approuvé par délibération du conseil municipal 2021-021 en date du 28 Avril 2021

CONSIDERANT la proposition du programme d'assiette des coupes de l'année 2024 transmis par l'Office National des Forêts, joint à la présente délibération,

AUX CONDITIONS SUIVANTES :

- Exploitation et commercialisation de toutes les coupes par bois façonné,
- Délivrance à la Commune de 70 tonnes de trituration bord de route, si la plateforme de Pontenx est opérationnelle à la date de l'exploitation,

Entendu l'exposé de Monsieur Patrick Deboudacher,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

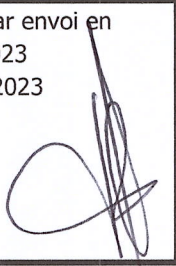
- **APPROUVE** le programme d'assiette des coupes de bois de l'année 2024 dont le tableau sera joint en annexe, effectué en fonction du plan de gestion.
- **Dit** que 70 tonnes de bois de trituration seront réservées bord de route à la Commune si la plateforme de Pontenx est opérationnelle à la date de l'exploitation,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et à procéder à l'exécution de la présente délibération

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire par envoi en
Préfecture le 17 /10 / 2023
et affichage le 17 /10 / 2023

Le Maire,

P SABIN



Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Patrick SABIN



Commune d'Escource

PROPOSITION DU PROGRAMME D'ASSIETTE DES COUPES DE L'ANNEE 2024

I - Proposition d'assiette des coupes à inscrire en 2024

1-1- Coupes reportées d'années antérieures et à inscrire en 2024

essence	nature de la coupe	n° de parcelle	volume prévisionnel	surface	observations*

* préciser l'année de report de la coupe

1-2- Coupes prévues à l'état d'assiette 2024 de l'aménagement et à inscrire en 2024

essence	nature de la coupe	n° de parcelle	volume prévisionnel	surface	observations
Pin Maritime	3 ^e Eclaircie	4_a	126m ³	3,01ha	
Pin Maritime	2 ^e Eclaircie	15_a	418m ³	12,67ha	
Pin Maritime	1 ^{re} Eclaircie	15_b	46m ³	4,21ha	
Pin Maritime	1 ^{re} Eclaircie	18_a	305m ³	15,25ha	
Pin Maritime	2 ^e Eclaircie	20	426m ³	17,74ha	
Pin Maritime	1 ^{re} Eclaircie	22_a	45m ³	2,25ha	

1-3- Coupes prévues à un état d'assiette postérieur à 2024 sur l'aménagement et à anticiper en 2024

essence	nature de la coupe	n° de parcelle	volume prévisionnel	surface	observations*

*année de prévision sur l'aménagement

1-4- Coupes non prévues sur l'aménagement et à inscrire en 2024

essence	nature de la coupe	n° de parcelle	volume prévisionnel	surface	observations*

II - Proposition d'ajournement ou de suppression de coupes prévues en 2024 à l'aménagement

2-1- Ajournement de coupe

essence	nature de la coupe	n° de parcelle	surface	année de report	motif du report

2-2- Suppression de coupe

essence	nature de la coupe	n° de parcelle	surface	motif de la suppression

Proposé le 11/03/23

Le Technicien forestier

A. DACLIN



Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le



ID : 040-214000945-20231010-DM10102023039-DE